



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/24
22 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITIONS DE PROJETS: BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le présent document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets ci-après:

Fumigène

- Élimination graduelle du bromure de méthyle dans le secteur de la production de semis de tabac, de légumes et de fleurs ONUDI

Élimination

- Plan national d'élimination des SAO ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET BOSNIE-HERZÉGOVINE

SECTEUR: Fumigène Consommation sectorielle de SAO (2002): 11,8 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur: n/d

Titre du projet:

- a) Élimination graduelle du bromure de méthyle dans le secteur de la production de semis de tabac, de légumes et de fleurs (Première tranche)

Données relatives au projet	Fumigène
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	11,8
Incidences du projet (tonnes PAO)	11,8
Durée prévue du projet (mois)	36
Montant initial demandé (\$US)	338 827
Coût final du projet (\$US):	
Coûts différentiels d'investissements a)	474 820
Fonds pour imprévus b)	47 482
Coûts différentiels d'exploitation c)	(183 475)
Coût total du projet (a+b+c)	338 827
Participation locale au capital (%)	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%
Montant demandé (première tranche) (\$US)	169 449
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	Bureau national de l'ozone
Agence d'exécution	ONU/DI

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral	

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine soumet un projet d'élimination de 11,8 tonnes PAO de bromure de méthyle (BM) utilisées dans la production de semis de tabac, de légumes et de fleurs coupées, qui représentent la totalité de la consommation de BM dans le pays. Le niveau de comparaison pour le BM en matière de conformité est de 3,5 tonnes PAO.
2. La Bosnie-Herzégovine dispose de plusieurs sociétés de tabac qui jouent le rôle de coopératives, offrant aux cultivateurs de tabac l'accès à des marchés plus vastes. Ces entreprises fournissent des engrais, des fumigènes (BM) et des produits de semis aux cultivateurs et supervisent tout le processus de production. Le tabac cultivé dans le pays est surtout des types Virginia, Burley et semi-oriental. Normalement, les cultivateurs vendent les feuilles fraîches de tabac aux coopératives. Le montant total de BM utilisé sur les semis de tabac s'élève près de 5 tonnes PAO. Le BM sert également pour la fumigation du sol dans la culture maraîchère (essentiellement tomates, concombres et piments) et la floriculture sous serres en plastique (quelque 6,8 tonnes PAO).
3. Une loi sur la protection des plantes, promulguée en 1982 (et actuellement acceptée par la Bosnie-Herzégovine), interdit l'usage du BM dans le maraîchage, mais elle n'est pas strictement appliquée.
4. Les technologies de rechange ci-après sont destinées à remplacer le BM : systèmes de plateaux flottants pour la culture du tabac, fumigation biologique et solarisation pour la production de légumes et de fleurs coupées. Le projet comprend un programme de formation à l'utilisation de technologies de rechange et à l'application de systèmes intégrés de lutte contre les ravageurs. Le coût total du projet est de 338 897 \$US.
5. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine s'engage à éliminer la consommation totale de BM (11,8 tonnes PAO) d'ici la fin de 2006. Une fois le projet achevé, le Gouvernement adoptera un règlement interdisant l'emploi du BM dans la fumigation des sols dans tout le pays.
6. Le projet sera réalisé par l'ONUDI en coordination avec le Bureau de l'ozone (ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques), et en coopération avec les ministères de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts et le Gouvernement du District de Brcko.
7. La durée prévue pour la réalisation du projet est de trois ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Non-conformité de la consommation de BM

8. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a ratifié l'amendement de Copenhague au Protocole de Montréal le 8 août 2003. Il semblerait donc que la Bosnie-Herzégovine ne soit pas

en conformité avec le gel de 2002, puisque sa consommation de BM en 2002 dépassait le niveau de comparaison d'environ 8,3 tonnes PAO.

9. Comme suite à la Décision XIV/21 (les Parties ont décidé de demander à la Bosnie-Herzégovine de soumettre au Comité d'application un plan d'action avec des dates-butoirs précises pour assurer une mise à conformité rapide), le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a présenté le plan d'action demandé au Comité d'application à ses 30^e et 31^e réunions. À sa 31^e réunion, le Comité a pris note avec satisfaction de la soumission du plan d'action de la Bosnie-Herzégovine dans laquelle elle s'engageait à réduire sa consommation de BM de 11,8 tonnes PAO en 2002 à 5,61 tonnes PAO en 2005 et en 2006, et à éliminer entièrement cette consommation au 1^{er} janvier 2007, à l'exception des utilisations critiques éventuelles autorisées par les Parties. Le Comité d'application a également noté que les mesures mentionnées ci-dessus permettraient à la Bosnie-Herzégovine d'être en conformité en 2008, et il l'a invité instamment à travailler de concert avec les agences d'exécution compétentes afin de mettre en œuvre ce plan d'action et d'éliminer sa consommation de BM.

Observations relatives à la proposition de projet

10. À propos du système des plateaux flottants, le Secrétariat a souligné que le projet a été conçu pour des plateaux de 209 cellules. Or, dans d'autres pays, l'utilisation de plateaux de 264 cellules ou plus a donné de bons résultats pour la culture du tabac. En remplaçant les plateaux de 209 cellules par des plateaux de 264 cellules, on pourrait réduire d'au moins 20 % la surface requise pour les micro-tunnels, ce qui permettrait en conséquence l'économie de matériaux. L'emploi de plateaux de 288 ou de 338 cellules permettrait encore plus d'économies. L'ONUDI a informé le Secrétariat que les techniciens locaux avaient proposé initialement des plateaux de 170 cellules et qu'après discussions, il était convenu d'utiliser des plateaux de 209 cellules pour le tabac de types Virginia et Burley et des plateaux de 264 cellules pour le tabac semi-oriental.

11. Le Secrétariat et l'ONUDI ont examiné les questions liées au calcul des coûts d'exploitation (telles que le coût des engrais, des semences, de la main d'œuvre) dans la production de semis de tabac, ainsi que les coûts liés à la solarisation et la fumigation biologique comme technologies de rechange pour la culture maraîchère. L'ONUDI a expliqué que les coûts liés à la solarisation et à la fumigation biologique ne sont demandés que pour la formation des cultivateurs à l'application des nouvelles technologies. Les coûts liés aux matériaux de culture seront assumés par les cultivateurs.

12. Le Secrétariat a également souligné le haut niveau des fonds demandés pour les activités de formation et de sensibilisation (70 000 \$US), étant donné la disponibilité d'instructeurs compétents dans le pays (un technicien par centaine de cultivateurs), de l'assistance technique qui est actuellement fournie par les grandes entreprises privées de tabac et des experts de la Faculté de l'agriculture. L'ONUDI a expliqué que l'élément formation était critique, puisqu'il permet l'application concrète des nouvelles technologies dans différentes régions du pays. Même les techniciens qui avaient fait l'essai de ces technologies ont commis des erreurs.

13. Le coût du projet fait encore l'objet de pourparlers entre le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI. Le résultat de ces discussions sera communiqué au Comité exécutif avant sa 41^e réunion.

RECOMMENDATIONS

14. En suspens.

Contexte

15. En 2002, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a indiqué au Secrétariat de l'ozone une consommation totale de 243,6 tonnes PAO de CFC, 3,6 tonnes PAO de TCA et 11,8 tonnes PAO de BM. Par rapport au niveau de conformité, ceux de la Bosnie-Herzégovine sont de 24,2 tonnes PAO pour les CFC, 1,5 tonnes PAO pour le TCA et 3,50 tonnes PAO pour le BM.

16. Le Comité exécutif a approuvé jusqu'ici cinq projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération en vue de l'élimination de 114,1 tonnes PAO de CFC (1 338 546 \$US). La date prévue d'achèvement de ces projets est vers le milieu de 2004.

17. L'ONUDI a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 41^e réunion, un plan national d'élimination de SAO, selon lequel la Bosnie-Herzégovine éliminera 123,0 tonnes PAO de CFC, 1,5 tonnes PAO de TCA et 11,8 tonnes PAO de bromure de méthyle (BM). Le projet d'élimination du BM fait l'objet d'une fiche d'évaluation distincte.

Consommation de SAO

18. Un groupe d'experts nationaux, placé sous la coordination du Centre de l'ozone, a été institué afin de mener une enquête sur la consommation de SAO dans les secteurs d'utilisation pertinents de la Bosnie-Herzégovine (fin 2002 à août 2003). Des informations ont été obtenues des principaux utilisateurs de SAO (industries et PME) et des statistiques ont été fournies, entre autres, par l'Agence d'État des statistiques, les associations d'entreprises, les chambres de commerce, l'industrie et la Chambre de commerce extérieur de l'État. Des données sur la consommation de CFC dans le secteur des services de la réfrigération ont également été recueillies des distributeurs de SAO, des importateurs d'appareils de réfrigération et des ateliers de réparation et d'entretien.

19. À l'issue de l'enquête, huit entreprises de fabrication (toutes établies avant juillet 1995) ont été recensées comme consommateurs de CFC, soit une usine produisant de la mousse rigide, avec une consommation totale de 5,6 tonnes PAO et sept fabricants de matériel de réfrigération commerciale, avec une consommation totale de 21,73 tonnes PAO. Le tableau ci-dessous résume les données pertinentes sur ces entreprises:

Entreprise	Produits	CFC-11	CFC-12	Matériel de base
Secteur des mousses				
AD Mebos	Chauffe-eau (58 520 unités/an)	5,6	0	Distributeur LP GH-50 (50 l/min)
Secteur de la réfrigération				
SP Mont	Congélateurs-chambres, réfrigérateurs-vitrines, entrepôts frigorifiques, camions frigorifiques et machines à glaçons (283 unités/an)	1,2	0,5	Mélange manuel; 2VP, 2LD, 1CB
Elit Debejki	Entrepôts frigorifiques, vitrines horizontales, vitrines verticales ouvertes (826 unités/an)	2,2	0,6	2VP, 1LD
Sofrel	Réfrigérateurs-vitrines, vitrines ouvertes, congélateurs d'étalage (539 unités/an)	1,	0,5	Distributeur FP, vaporisation et injection FP; 2VP, 2LD, 2CB
Santa	Vitrines (93 unités/an)	0,5	0,1	1VP
Ordagić	Vitrines horizontales, vitrines verticales ouvertes, chambres froides, refroidisseurs laitiers, climatiseurs (1,210 unités/an)	6,7	1,8	Distributeurs FP (2); 10VP, 4LD, 4CB

Slatkom	Vitrines horizontales, vitrines verticales ouvertes et fermées, chambres froides, refroidisseurs laitiers, congélateurs-chambres (1 782 unités/an)	7,8	2,2	1 distributeur FP; VP, 2LD, 4CB
Eko elektrofrigo	Réfrigérateurs-vitrines, congélateurs d'étalage, entrepôts frigorifiques, camions frigorifiques (600 unités/an)	1,1	0,3	Mélange manuel; 2VP, 2LD, 1CB

20. D'après l'enquête, la consommation de CFC dans le secteur des services de la réfrigération a augmenté, passant de 36,1 tonnes PAO en 2001 à 85,0 tonnes PAO en 2002.

21. Par ailleurs, une entreprise (MIK) a utilisé environ 1,5 tonne PAO de TCA comme solvant pour le nettoyage de pièces métalliques dans la production d'ameublement en bois et en PVC.

Réglementations relatives aux SAO

22. Ayant déclaré son indépendance de l'ex-Yougoslavie le 3 mars 1992, la Bosnie-Herzégovine est devenue un pays indépendant constitué de deux entités administratives, à savoir la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska (en 1998, le District de Brčko de la Bosnie-Herzégovine a été établi).

23. Un Comité conjoint de coordination pour l'environnement a été créé en 1998 par une décision des entités administratives. Plusieurs centres de liaisons couvrant les diverses conventions des Nations Unies ont été établis, dont un Centre de liaisons opérationnel pour la protection de la couche d'ozone, placé sous l'égide du ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques.

24. Le Centre de l'ozone (au sein du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques) a apporté son concours à l'élaboration de réglementations sur les SAO. Toutefois, les systèmes d'octroi de licences et de quotas pour l'importation/exportation de SAO ne seront adoptés que vers la fin de 2003, et n'entreront en vigueur qu'en juin 2004. Il est nécessaire à cet égard de mettre en œuvre d'autres activités afin d'assurer un meilleur contrôle des importations de SAO et de réduire le risque d'importations illégales, notamment les mesures suivantes:

- a) Établissement d'une norme nationale pour l'entreposage de frigorigènes, ainsi que de spécifications techniques sur les conteneurs utilisés pour les CFC;
- b) Création d'un système comptable pour les importations de CFC, fondé sur des données actualisées provenant de tous les ports d'entrée;
- c) Formation des agents de douane sur le système de licences d'importation, les règlements relatifs aux SAO, l'identification des CFC et le commerce illicite; et
- d) Renforcement du système de licences d'importation et application aux matériels à base de CFC (neufs ou usagés).

Élimination des CFC dans le secteur de la fabrication

25. Le plan national d'élimination des SAO propose de mettre en œuvre les sous-projets ci-après en vue d'éliminer les CFC dans le secteur de la fabrication:

- a) L'usine de production de mousses rigides remplacera le CFC-11 utilisé comme agent de gonflage par du HCFC-141b, en remplaçant le matériel à faible pression actuel par un distributeur à haute pression. L'assistance technique, les essais et la formation seront également fournis. Aucun coût différentiel d'exploitation n'est demandé. Le coût total du sous-projet est de 53 075 \$US.
- b) Les sept fabriques de réfrigérateurs commerciaux remplaceront l'agent de gonflage à base de CFC-11 par la technologie à base de HCFC-141b et le CFC-12 par du HFC-134a dans le processus de chargement du frigorigène. Le plan d'élimination prévoit l'acquisition de distributeurs de mousse à haute ou à moyenne pression (selon le cas), le remplacement des pompes à vide, des détecteurs de plomb et des unités de chargement de frigorigène, l'assistance technique, des essais et la formation. Le coût total du sous-projet est de 293 810 \$US. Aucun coût différentiel d'exploitation n'est demandé.
- c) L'entreprise qui produit des pièces métalliques éliminera le TCA en reconvertissant aux huiles volatiles le processus mécanique actuel à base de lubrifiant; le processus de nettoyage ne sera plus requis après la reconversion. Le coût total du sous-projet est de 43 000 \$US.

Secteur des services de la réfrigération

26. D'après le plan national d'élimination, il y a 1 650 000 réfrigérateurs et congélateurs ménagers en Bosnie-Herzégovine, dont 60 % sont des appareils de seconde main utilisant des CFC. Ces dernières années, le pays a importé quelque 15 000 réfrigérateurs ménagers et commerciaux, principalement d'Europe.

27. On évalue à 53 500 unités le nombre total d'appareils de réfrigération commerciale, dont 15 800 ont été importés avant 1995. Ces appareils incluent des refroidisseurs de bouteilles (32 %), des congélateurs commerciaux (61 %), des vitrines (5 %) et autres unités (2 %). La durée de vie moyenne de ces appareils est de 15 ans. Environ 25 % de ces appareils ont besoin d'être rechargés chaque année avec 0,8 kg de CFC-12. Il y a aussi 700 000 véhicules et camions, dont 10 500 sont équipés de climatiseurs à base de CFC.

28. Des appareils de réfrigération et de climatisation industrielle sont installés dans les industries alimentaires, l'industrie pharmaceutique, les centres de récréation et de sports, les centres commerciaux et les aéroports. Ce sont les plus grands consommateurs de CFC, avec une consommation annuelle totale de 35 tonnes PAO.

29. Les appareils de réfrigération sont entretenus par quelque 1 000 techniciens travaillant dans 500 ateliers de réparation et d'entretien enregistrés (moyenne de deux techniciens/atelier). La consommation moyenne de CFC de chaque atelier se chiffre à 175,6 kg/année (pour une

consommation annuelle totale de 87,8 tonnes PAO). La plupart des ateliers (80 à 85 %) assurent l'entretien des réfrigérateurs ménagers et des petits appareils commerciaux. Seuls les grands ateliers (environ 5 %) sont équipés pour réparer ou entretenir les unités de climatisation d'automobiles ou les appareils de réfrigération industrielle.

30. Les prix en vigueur des frigorigènes sont : 2,79 \$US pour le CFC-12, 5,82 \$US pour le HFC-134a et 2,68 \$US pour le HCFC-22.

Élimination dans le secteur des services de la réfrigération

31. Les activités suivantes sont proposées afin d'assurer l'élimination dans le secteur des services de la réfrigération:

- a) Formation des agents de douane (33 450 \$US): former 20 agents de douane sur les questions liées à l'ozone, l'identification des SAO et des appareils utilisant des SAO, et collecte et communication de données. Des trousseaux d'identification des SAO seront fournis à dix points d'entrée;
- b) Programme de formation pour les techniciens de la réfrigération (50 360 \$US): renforcer les aptitudes de réparation et d'entretien des techniciens de la réfrigération et introduire les bonnes pratiques pour l'utilisation de frigorigènes sans CFC;
- c) Établissement d'un programme de récupération et de recyclage (363 100 \$US), avec 250 appareils de récupération, 300 pompes à vide, 5 appareils de recyclage, 300 boîtes à outils et équipement connexe.

Soutien technique et gestion

32. Le plan national d'élimination comprend un élément de soutien technique (50 000 \$US), dont l'objet est d'assurer que les mesures d'élimination proposées sont techniquement valides et durables, afin d'éviter l'obsolescence industrielle. Certaines des activités proposées sont les suivantes: établissement de normes de qualité et de performance pour les produits et les applications sans CFC; assistance technologique à l'industrie dans le cadre d'ateliers et de réunions; mise sur pied d'un programme de formation, de certification et d'octroi de licences.

33. Un montant supplémentaire de 93 000 \$US est demandé pour la gestion du plan national d'élimination, incluant la formation d'experts nationaux, le recours à des consultants internationaux, la sensibilisation, la surveillance et les comptes rendus.

34. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine demande que les fonds pour 2004 soient déboursés à la dernière réunion de 2003 du Comité exécutif. Les fonds pour 2005 et 2006 seront transférés à l'ONUDI à la dernière réunion de 2004 et 2005 respectivement du Comité exécutif, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-après, sur approbation du plan d'exécution annuel et sur confirmation par le Gouvernement et l'ONUDI que les objectifs de réduction convenus et les jalons de performance pertinents de l'année précédente ont été atteints:

	Total	2003	2004	2005	2006	2007
Coût du projet (\$US)	979 795	248 075	249 910	247 460	149 250	85 100
Coût d'appui (\$US)	73 485	18 606	18 743	18 560	11 194	6 383
Coût total (\$US)	1 053 280	266 681	268 653	266 020	160 444	91 483

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Non-conformité de la Bosnie-Herzégovine au Protocole de Montréal

35. Les Parties au Protocole de Montréal ont constaté à leur 14^e réunion que la Bosnie-Herzégovine ne respectait pas ses obligations aux termes de l'Article 2A du Protocole de Montréal (le niveau de comparaison aux fins de conformité pour les CFC est de 24 tonnes PAO alors que les niveaux de consommation communiqués pour 2000 et 2001 étaient respectivement de 176 et 200 tonnes PAO). Les Parties ont décidé de demander à la Bosnie-Herzégovine de soumettre au Comité d'application un plan d'action avec des dates-butoirs précises pour assurer une mise à conformité rapide (Décision XIV/21).

36. Comme suite à la Décision XIV/21, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine a présenté au Comité d'application, à ses 30^e et 31^e réunions, le plan d'action demandé avec des dates-butoirs précises, pour assurer une mise à conformité rapide. À sa 31^e réunion, le Comité a pris note avec satisfaction de la soumission du plan d'action de la Bosnie-Herzégovine dans laquelle elle s'engageait à réduire sa consommation de CFC de 243,6 tonnes PAO en 2002 à 235,3 tonnes PAO en 2003, à 167 tonnes PAO en 2004, à 102,1 tonnes PAO en 2005, à 35 tonnes PAO en 2006, et à 3 tonnes PAO en 2007, et d'éliminer entièrement cette consommation au 1^{er} janvier 2008, à l'exception des utilisations critiques éventuelles autorisées par les Parties. La Bosnie-Herzégovine s'est engagée en outre à mettre sur pied d'ici 2004 un système pour l'octroi de licences d'importation et d'exportation de SAO, incluant des quotas, et à interdire, d'ici 2006, l'importation d'équipements à base de SAO.

37. Le Comité d'application a également noté que les mesures mentionnées ci-dessus permettraient à la Bosnie-Herzégovine d'être en conformité en 2008, et il l'a invité instamment à travailler de concert avec les agences d'exécution compétentes afin de mettre en œuvre ce plan d'action et d'éliminer sa consommation de CFC.

Secteur des mousses

38. Le Secrétariat a signalé que le fabricant de mousse rigide faisant l'objet de la demande d'assistance n'a communiqué aucune information de base et qu'il n'a donc pas été possible de déterminer si la demande était admissible. L'ONUDI a assuré le Secrétariat que l'entreprise en question a été identifiée dans le cadre de l'enquête menée récemment à l'échelle nationale et qu'il a été vérifié qu'elle était admissible aux fins de financement. L'ONUDI a également

soumis des données de base sur l'entreprise en question, telles qu'elles ont été communiquées par le Centre de l'ozone.

Secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération

39. Le Secrétariat du Fonds et l'ONUDI ont discuté des questions de coûts liées au distributeur de mousse pour deux entreprises, aux opérations de mélange manuel pour trois entreprises dotées d'appareils à faible pression, et au remplacement de 7 pompes à vide et à l'adaptation de 16 pompes.

Secteur des services de la réfrigération

40. Le plan national d'élimination des SAO évalue à 30 tonnes PAO la quantité de CFC à éliminer par le programme de récupération et de recyclage. Toutefois, le Secrétariat a trouvé ce chiffre élevé comparé aux données d'autres programmes similaires déjà mis en oeuvre. Par ailleurs, dans la consommation totale de CFC dans le secteur des services, plus de 35 tonnes PAO ont déjà été consommées pour l'entretien de réfrigérateurs ménagers et de petits appareils de réfrigération commerciale, où la récupération de frigorigène est pratiquement nulle. L'ONUDI a indiqué à cet égard que, d'après son expérience des projets de récupération et de recyclage et de PGF, des quantités raisonnables de CFC ont été récupérées et recyclées.

41. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur la soumission ultérieure éventuelle d'un programme d'incitation pour l'adaptation ou le remplacement de matériel à base de CFC, indiqué dans la proposition de projet. L'ONUDI a avisé le Secrétariat que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine ne demandera pas de financement supplémentaire pour le remplacement ou l'adaptation de matériel à base de CFC.

42. Le Secrétariat a également demandé des précisions à l'ONUDI sur le nombre élevé de réfrigérateurs/congélateurs ménagers utilisés (1 650 000 unités, ou deux unités par famille). Une telle situation est fort improbable, étant donné les conditions économiques du pays. L'ONUDI a indiqué en réponse que le nombre d'appareils ménagers de réfrigération a été évalué par le Centre de l'ozone et par un groupe d'experts nationaux sur la base de données provenant d'un projet de la Banque mondiale et du PNUD relatif à la vie des familles de BiH durant la période de reconstruction d'après-guerre.

43. L'élément de projet de récupération et de recyclage comportait une demande pour cinq machines de recyclage plutôt coûteuses (8 000 \$US l'unité) et 250 machines de récupération et matériel auxiliaire. Or, aucune raison n'est donnée pour expliquer le nombre de machines demandées. Le Secrétariat a souligné que ce nombre élevé n'était pas entièrement justifié. D'autre part, dans sa Décision 38/38, le Comité exécutif a stipulé que, conformément aux décisions précédentes, l'agence d'exécution visée n'entreprendra pas l'élément de récupération et de recyclage du PGF tant que la législation régissant les importations de CFC ne sera pas en place et que des mesures n'auront pas été prises pour assurer la similitude des prix des CFC et des frigorigènes sans SAO sur les marchés locaux. L'ONUDI a expliqué que des centres bien équipés sont essentiels au succès du programme et que des machines de recyclage efficaces sont donc demandées. Il est proposé de fournir de tels équipements à 50 % des ateliers enregistrés. Le

Gouvernement de Bosnie-Herzégovine connaît la Décision 38/38, et il est prévu à cet égard qu'il adoptera vers la fin de 2003 une législation destinée à restreindre les importations de CFC.

Secteur des solvants

44. Le Secrétariat et l'ONUDI ont débattu de questions liées au nouvel équipement (d'un coût de 43 000 \$US) destiné à l'entreprise qui utilise le TCA comme solvant, étant donné qu'aucun nettoyage ne sera requis à l'avenir.

Mise en œuvre et surveillance du projet

45. Le Secrétariat et l'ONUDI ont également examiné le niveau de financement demandé pour la gestion du projet et l'appui technique (143 000 \$US) qui représente environ 15 % du coût total du projet. Le Secrétariat a souligné que les niveaux correspondants pour les plans de surveillance en phase finale qui ont été approuvés par le Comité exécutif se situent tous entre 5 et 10 % du coût total du projet.

Conclusion

46. L'ONUDI a soumis par la suite une proposition de projet révisée, couvrant les points soulevés par le Secrétariat. La proposition révisée a un coût total de 864 160 \$US, ventilé comme suit:

Secteur des mousses	43 850 \$US
Secteur de la fabrication d'unités de réfrigération	273 000 \$US
Secteur des services:	
Programme pour les agents de douanes	32 450 \$US
Formation de techniciens de la réfrigération	65 860 \$US
Projet national de récupération et de recyclage	369 000 \$US
Assistance technique pour le programme du secteur des solvants	20 000 \$US
Gestion du projet	60 000 \$US

47. Le projet d'accord entre le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et le Comité exécutif recevra la touche finale avant la 41^e réunion.

RECOMMANDATIONS

48. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la proposition de projet au niveau de financement indiqué ci-après, étant entendu que, dans le projet d'accord:

- a) Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine disposerait de la souplesse nécessaire pour utiliser les ressources disponibles au titre du programme de récupération et de recyclage afin de répondre aux besoins particuliers qui pourraient surgir durant la mise en œuvre du projet;
- b) Le programme de récupération et de recyclage serait financé par étapes, de manière que les ressources puissent être transférées à d'autres activités, telles que un complément de formation ou l'acquisition d'outils de réparation et d'entretien, si les résultats escomptés du programme ne se réalisent pas;
- c) Le programme de récupération et de recyclage ne devrait pas commencer tant que la législation régissant les importations de CFC n'a pas été mise en place et tant que des mesures n'ont pas été prises pour assurer la similitude des prix des CFC et des frigorigènes sans SAO sur les marchés locaux;
- d) L'ONUDI assurera une surveillance appropriée pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet; et
- e) Le projet sera approuvé indépendamment du fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal relatifs aux questions de non-conformité.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan national d'élimination des SAO	226 200	16 965	ONUDI
